

Moudon, le 7 décembre 2017

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 5 décembre 2017
Présidence : André Zimmermann

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 21/17

Demande d'un crédit de CHF 325'000.- pour la construction d'un bâtiment public et d'un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire) au Champ-du-Gour

- vu le préavis de la Municipalité No 21/17,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. autorise la Municipalité à construire sur la parcelle 1399, au Champ-du-Gour, un bâtiment public et un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire),
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 325'000.- TTC, dont à déduire toutes subvention et participation de tiers éventuelles,
3. donne un accord à la Municipalité pour réviser le périmètre du droit de superficie distinct et permanent accordé au Tennis-Club de Moudon,
4. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,
5. prend acte que le solde net de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en vingt ans au maximum,
6. prend acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement, intérêts et amortissements compris, sont estimées en moyenne à CHF 23'500.- par année,
7. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 325'000.- aux meilleures conditions du moment.

Le préavis est accepté par 29 voix, 12 avis contraires et 6 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :

La Secrétaire :



André Zimmermann



Nicole Wyler

conseil.communal@moudon.ch



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch